

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

2 489 124

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 18611**

(54) Matelas à deux places indépendantes.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 C 27/04.

(22) Date de dépôt 27 août 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 9 du 5-3-1982.

(71) Déposant : Société anonyme dite : SA DUREV, résidant en France.

(72) Invention de : Jean-Marie Alfred Duvivier.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,
55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

Matelas à deux places indépendantes.

La présente invention concerne un matelas à deux places indépendantes, du type comprenant deux demi-matelas sensiblement adjacents réunis dans un habillage unique.

5 On connaît déjà, par la demande de brevet français n° 78 01062 un matelas à deux places, du type précité, dont le coutil présente le long de la séparation des deux demi-matelas et au moins sur la face supérieure du matelas, une petite bande de tissu élastique, destinée à assurer l'indépendance de confort des deux places. Cependant, il convient de remarquer que les deux demi-matelas enfermés dans le coutil unique sont collés le long de leurs tranches respectives en regard. Ceci revient à dire que, en dehors de questions de duretés relatives des deux demi-matelas, tout se passe comme si on avait un matelas unique, cas d'ailleurs envisagé par ladite demande et auquel s'applique tout autant l'invention décrite.

En conséquence, ce type de matelas n'a pas donné entièrement satisfaction, dans la mesure où des déformations d'un demi-matelas continuent de se transmettre à l'autre demi-matelas par l'intermédiaire de leurs tranches en regard.

Le brevet français n° 2 406 411 a fait con-naitre quant à lui un autre matelas qui n'est pas du type précité car chaque demi-matelas a son habillage particulier. Les faces latérales adjacentes des deux demi-matelas sont réunies selon deux lignes de jonction rectilignes et parallèles aux plans des grandes faces du matelas. Du fait notamment que chaque demi-matelas est constitué exactement de la même façon qu'un matelas complet, y compris sur les faces latérales en regard, on comprendra que la fabrication et l'utilisation

d'un tel matelas présente des inconvénients notables : on place deux longueurs de plate-bande en pure perte, ce qui allonge le temps de fabrication et son coût. L'assemblage dos à dos des deux demi-matelas est de plus particulièrement malaisé. Par ailleurs, la tranche centrale, comprenant deux épaisseurs de capitonnage côté à côté est trop raide pour être compatible avec le confort recherché. De surcroît, la formation d'une rigole entre les deux demi-matelas est considérablement gênée par la présence côté à côté des ressorts de bordure des deux demi-matelas, lesquels ressorts sont disposés de façon que les ressorts du bord de l'un des demi-matelas soient très voisins des ressorts du bord de l'autre demi-matelas.

Le but de la présente invention est de fourrir un matelas à deux places véritablement indépendantes, de construction particulièrement simple et ne présentant pas les inconvénients précités.

Ce but est atteint conformément à l'invention du fait que l'habillage forme deux soufflets longitudinaux et rectilignes le long de la zone séparant les deux demi-matelas, lesdits soufflets s'enfonçant dans la profondeur de la zone de séparation et étant réunis et tendus par une bande centrale séparant effectivement les deux demi-matelas.

La bande centrale est de préférence en tissu, quoiqu'on puisse employer éventuellement d'autres matériaux.

Selon une caractéristique particulièrement avantageuse de l'invention, la bande centrale est élastique transversalement, c'est-à-dire dans le sens de sa hauteur.

Elle est réunie à chaque soufflet par une couture longitudinale qui traverse l'habillage dans les

deux épaisseurs du soufflet. Avantageusement, l'habillage comprend notamment un coutil et une feuille de mousse revêtue d'un voile sur sa face tournée vers l'intérieur du matelas.

5 Les soufflets dont la profondeur est de l'ordre du cinquième de l'épaisseur du matelas sont maintenus pratiquement fermés au repos, et ne s'ouvrent que sous l'action d'efforts exercés par un dormeur sur l'habillage.

10 Chaque demi-matelas comprend une carcasse de ressorts entourés de couches successives de feutre isolant et de mousse aérée épaisse. Les deux demi-matelas sont maintenus réunis par une plate-bande unique inextensible qui cercle leurs petites faces extérieures et est mise en place avant le galonnage final.

15 Le matelas conforme à l'invention comprend deux demi-matelas véritablement indépendants et non pas assemblés par tout ou partie de leurs faces adjacentes. Il assure de ce fait parfaitement sa fonction.

20 D'autres avantages et caractéristiques de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre d'un mode de réalisation conforme à l'invention, description qui sera faite en se référant aux dessins annexés sur lesquels :

25 - la figure 1 est une vue partielle en perspective d'un matelas selon l'invention ;

- la figure 2 est une vue partielle en coupe transversale du matelas de la figure 1 ;

30 - la figure 3 est une vue en coupe transversale d'un détail montrant la couture de la bande centrale au soufflet supérieur d'un matelas conforme à l'invention.

Le matelas 1 conforme à l'invention comprend deux demi-matelas 2 et 3 adjacents réunis dans un habillage unique 4 et présentant une face hiver et une face été.

5 Chaque demi-matelas comporte des ressorts 5 maintenus par des spires d'assemblage 6, entourés de couches inférieure et supérieure de feutre isolant 7, puis de couches épaisses inférieure et supérieure de mousse aérée 8.

10 L'habillage 4 comprend un coutil 9, une feuille 10 d'étoffe différente pour les faces "été" et "hiver" du matelas, une feuille de mousse 11 de quelques 8 mm, et un voile 12 dont l'intérêt sera expliqué ultérieurement.

15 Des bords renforcés 13, en mousse de haute densité, d'épaisseur pouvant atteindre 25 mm, sont prévus entre et le long des bordures latérales des feutres 7, afin d'éviter l'affaissement des bords à l'usage .

20 L'habillage 4 forme deux soufflets longitudinaux rectilignes 14 inférieur et supérieur le long de la zone séparant les deux demi-matelas 2 et 3, ces soufflets 14 s'enfonçant dans la profondeur de la zone de séparation.

25 Les soufflets 14 sont réunis et tendus par une bande centrale 15, de préférence en tissu, attachée aux fonds 16 des soufflets, sensiblement parallèle aux faces latérales verticales des deux demi-matelas et de même longueur que lesdites faces.

30 La bande centrale 15 est de préférence réunie aux fonds des soufflets par deux coutures longitudinales 17, traversant toute la double épaisseur de l'habillage et situées à environ 1cm du fond de chaque soufflet, ceux-ci ayant une profondeur avant couture d'au moins 35 4 à 5 cm pour une épaisseur de matelas allant de 19 à

22 cm. La couture est, de toutes façons, située en dehors de l'espace compris entre les feutres inférieur et supérieur 7, et est donc en regard de la couche épaisse de mousse 8.

5 La bande centrale 15 qui est avantageusement élastique dans le sens de sa hauteur, peut être en une ou plusieurs épaisseurs selon la nature du tissu employé et est prévue pour supporter en traction les efforts exercés sur les faces du matelas par les dormeurs.

10 La bande centrale 15 est pré-tendue à la fabrication du matelas au moment du galonnage final, de façon que les soufflets 14 au repos s'enfoncent effectivement dans la profondeur de la zone de séparation.

Bien que les dessins représentent pour plus
15 de clarté les soufflets partiellement ouverts, on doit comprendre qu'au repos, ces soufflets sont pratiquement fermés, notamment grâce à la tension de la bande 15, d'une part, et à la présence des bords renforcés 13, d'autre part.

20 L'écartement latéral des deux demi-matelas est interdit par la plate-bande unique (non représentée) qui cercle les deux parties et forme un chant inextensible, forçant les deux demi-matelas à s'appuyer l'un contre l'autre par leurs feutres 7 (et les couches de
25 mousse épaisse 8 si elles ne sont pas comprimées pour laisser s'ouvrir le soufflet).

Quand un dormeur fait un mouvement sur l'un des demi-matelas, les tractions et les déformations alors exercées sur l'habillage de la face supérieure du
30 demi-matelas concerné sont compensées par l'ouverture angulaire du soufflet supérieur 14 autorisée par la compressibilité de la couche épaisse (environ 25 mm) de la mousse aérée 8, et, avantageusement, par l'allongement en hauteur de la bande centrale 15 quand celle-ci est en
35 tissu élastique. On notera, à ce propos, que si la

bande 15 est élastique, la profondeur du soufflet peut être diminuée par rapport aux valeurs précitées. La présence d'une bande élastique est tout particulièrement favorable car elle permet la reprise des tensions indépendamment de la compressibilité choisie pour la mousse 8.

Du fait que les deux demi-matelas ne comportent absolument aucun point de liaison, en dehors de l'habillage réalisé conformément à l'invention, il est clair que l'indépendance des deux places est totale et que les mouvements imprimés à l'un des demi-matelas ne peuvent en aucune façon se transmettre à l'autre.

La fabrication des faces de couchages de l'habillage selon l'invention ne présente aucune difficulté. Il suffit de plier en deux la face de couchage, de placer et de coudre la bande centrale 15 à environ 1cm du pli. Le voile 12 permet de réaliser cette couture plus sûrement que sur le matériau mousse 11.

Bien évidemment, le mode de réalisation précédemment décrit ne limite en aucune façon l'invention dont la portée est définie par les revendications ci-après.

REVENDICATIONS

1. Matelas à deux places indépendantes du type comprenant deux demi-matelas adjacents réunis dans un habillage unique,
5 caractérisé en ce que l'habillage (4) forme deux soufflets longitudinaux et rectilignes (14) le long de la zone séparant les deux demi-matelas (2,3), lesdits soufflets (14) s'enfonçant dans la profondeur de la zone de séparation et étant réunis et tendus par une bande centrale (15) séparant effectivement les
10 deux demi-matelas.
2. Matelas selon la revendication 1, caractérisé en ce que la bande centrale (1) est en tissu.
3. Matelas selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la bande centrale (15) est
15 élastique dans le sens de sa hauteur.
4. Matelas selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la bande centrale (15) est en plusieurs épaisseurs.
- 20 5. Matelas selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la bande centrale (15) est réunie à chaque soufflet (14) par une couture longitudinale (17).
- 25 6. Matelas selon la revendication 5, caractérisé en ce que la couture (17) traverse l'habillage (4) dans les deux épaisseurs du soufflet (14).
7. Matelas selon l'une des revendications 5 ou 6, dont l'habillage (4) comprend notamment un coutil
30 (9) et une feuille de mousse (11), caractérisé en ce que la face de la feuille de mousse tournée vers l'intérieur du matelas est revêtue d'un voile (12).

8. Matelas selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les soufflets (14) ont une profondeur après couture de l'ordre du cinquième de 5 l'épaisseur du matelas (2,3).
9. Matelas selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que chaque demi-matelas (2,3) comprend une carcasse de ressorts (5) entourés de couches 10 successives de feutre isolant (7) et de mousse aérée épaisse (8).
10. Matelas selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que les deux demi-matelas (2,3) sont 15 maintenus réunis par une plate-bande unique inextensible qui cercle leurs petites faces extérieures.

1/1

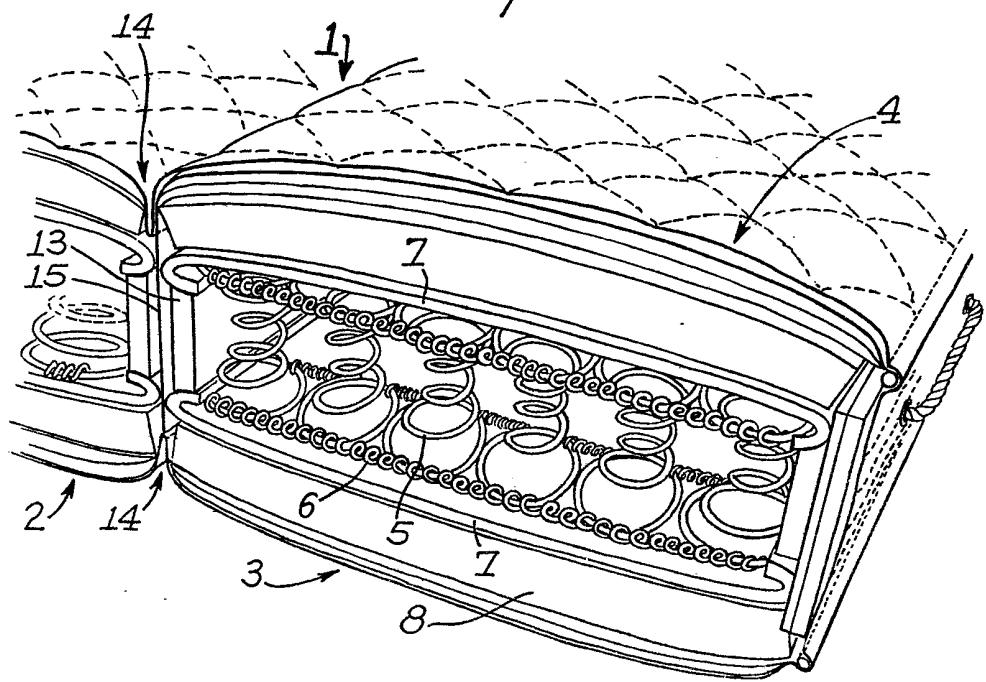


図1

図2

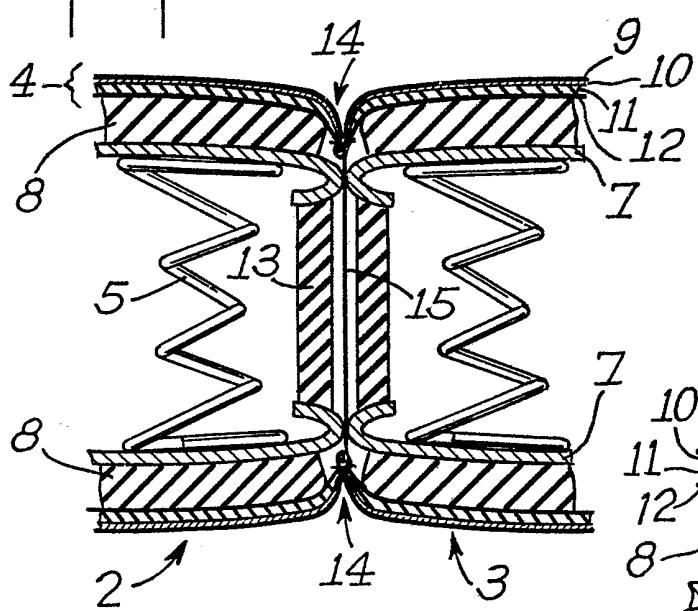


図3

